



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 20/12/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 17 décembre 2012**  
**D - 2012/695**

***Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)*

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

**Bordeaux Fête le vin 2012. Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Bordeaux Grands Evènements.**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/208 du conseil municipal du 30 avril 2012, vous avez autorisé le maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association « Bordeaux Grands Evènements » pour l'organisation de la huitième édition de « Bordeaux Fête le Vin » qui s'est déroulée du 28 juin au 1er juillet 2012.

Depuis l'origine de la manifestation en 1998, la Ville apporte à la fois un soutien financier sous la forme d'une subvention mais également un apport en régie en fournissant des prestations logistiques et humaines, notamment la fourniture en électricité.

La montée en puissance de « Bordeaux Fête le Vin », conjuguée à l'évolution de la réglementation (obligation de groupes électrogènes de secours) ne permet plus à la Ville de fournir cette prestation.

Pour cette raison, ce poste a dû être externalisé en faisant appel à des entreprises privées, sous la responsabilité de Bordeaux Grands Evènements, pour un budget de 40 000 € TTC.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention complémentaire à Bordeaux Grands Evènements de 40 000 € pour la prise en charge de ce poste.

Vous trouverez un projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat 2012.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2012 dont le projet est ci-annexé,
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme complémentaire de 40 000 euros dont le montant a été prévu lors de la décision modificative n°2 et qui sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE de Mr Jean-Louis DAVID, Mr Stéphan DELAUX, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Sarah BROMBERG et Mr Jean-Michel PEREZ

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Josy REIFFERS**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS  
BORDEAUX FETE LE VIN 2012**

**Entre**

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du ..... et reçue à la Préfecture le .....

**et**

L'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphane DELAUX, autorisé par statuts,

**- Expose -**

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands Evènements ont signé une convention de partenariat le 15 juin 2012, pour l'organisation de la huitième édition de « Bordeaux Fête le Vin » qui s'est déroulée du 28 juin au 1er juillet 2012.

**Considérant**

La montée en puissance de « Bordeaux Fête le Vin », conjuguée à l'évolution de la réglementation (obligation de groupes électrogènes de secours) ne permet plus à la Ville de fournir cette prestation en régie.

Bordeaux Grands Evènements a dû faire appel à des entreprises privées pour couvrir les besoins électriques nécessaire à la manifestation.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : Mise à disposition de moyens**

Une subvention compensatoire de 40 000 € est octroyée à Bordeaux Grands Evènements pour l'organisation de l'édition 2012 de Bordeaux Fête le Vin, cela pour couvrir les frais liés aux besoins électriques de la manifestation (groupes électrogènes ...).

**Article 2 : Mode de règlement**

La subvention compensatoire de 40 000 € pour 2012 sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n°10057 19011 000397636 01 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge, après signature du présent avenant à la convention.

**Article 3 :**

Les autres articles de la convention signée le 15 juin 2012 restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,  
le Maire**

**Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,  
le Président**

**Alain JUPPÉ**

**Stephan DELAUX**